



Département
Seine-et-Marne
Arrondissement
Provins
Canton
Provins

COMMUNE DE LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 AOUT 2022

L'an deux mil vingt-deux le jeudi dix-huit août à 18 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Louan Villegruis Fontaine se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	Mrs DANE, BOURDON, BRODARD N., BRUNIER, MARTIN Mmes BOURBONNEUX, MANTEZ, CORRAL-MUR, VILLENAVE
Excusé représenté	M. BRODARD F. à Mme BOURBONNEUX Etienne
Excusé non représenté	
Absent	
Secrétaire de séance	Mme BOURBONNEUX Etienne
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de conseillers représentés	1
Nombre de conseiller non excusé non représenté	
Nombre de conseillers votants	
Date de la convocation	11/08/2022

**D 2022-039 – AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION
DE LA CARRIERE DE CRAIE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VILLENAUXE
LA GRANDE ET MONTPOTHIER**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-3 à L.123-15, R.123-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral n° PCICP2022182-0005

Vu l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementales de renouvellement et d'extension de la carrière de craie à ciel ouvert exploitée par la société MERAT Amendement sur le territoire des communes de Villenauxe la Grande et Montpothier

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur l'autorisation de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière, dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard le 21 septembre 2022.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis FAVORABLE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 19/08/2022
Reçu en préfecture le 19/08/2022
Affiché le
ID : 077-217702620-20220818-D2022039-DE

Pour extrait conforme,

Le 19 août 2022

Le Maire

James DANE

